

# PROVINCE DE QUÉBEC

## VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP33-2024 adopté le 18 novembre 2024

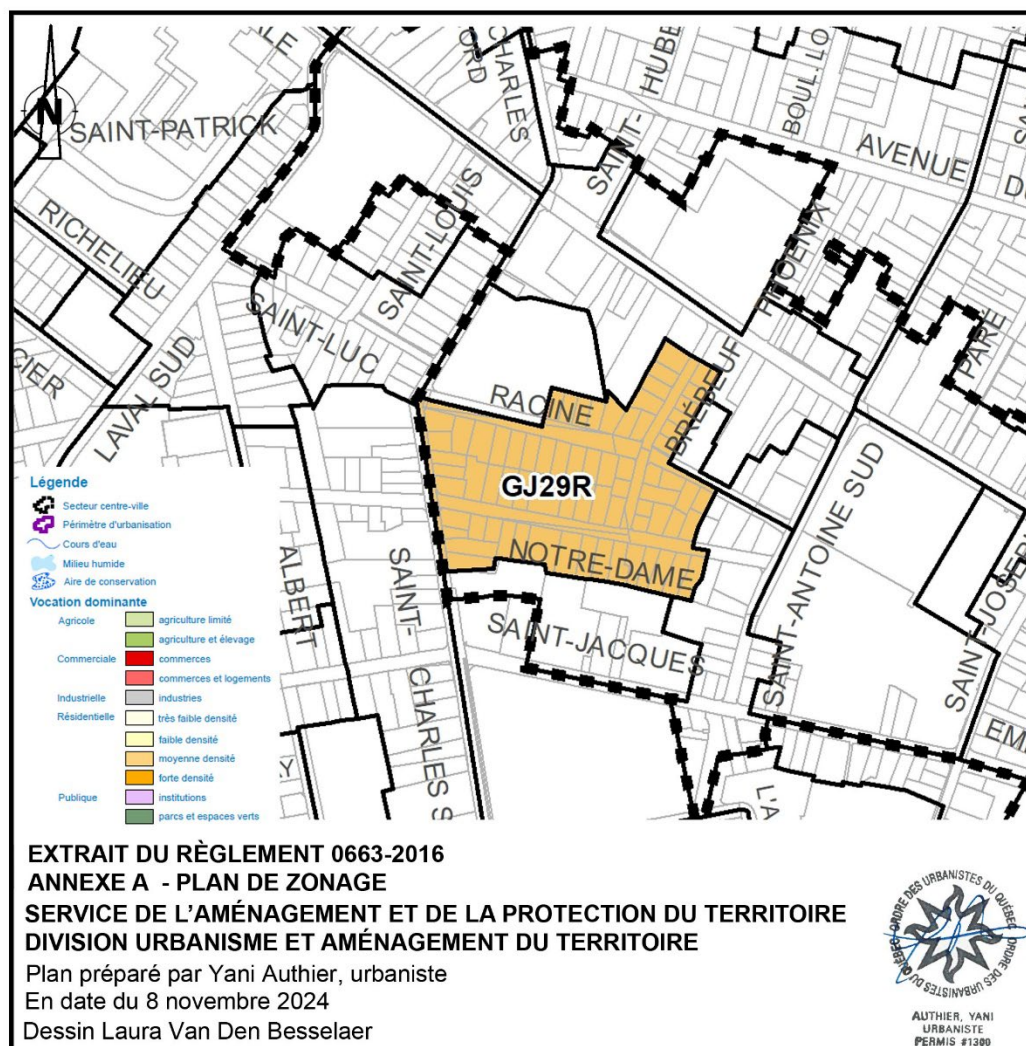
**Règlement numéro <2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser l'usage de résidence privée d'hébergement dans la zone résidentielle GJ29R**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 novembre 2024;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage est modifié afin d'autoriser les résidences privées d'hébergement dans la zone résidentielle GJ29R de la façon suivante :
  - 2.1 Modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone », à la grille portant le numéro de référence GJ29R de façon à ajouter la classe d'usage « Rpri », et à y définir les mêmes normes d'implantation que les autres usages autorisés dans la zone,
  - 2.2 La délimitation de la zone résidentielle GJ29R, identifiée à l'annexe A intitulée « Plan de zonage », est connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre des rues Racine, Notre-Dame et Brébeuf,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 8 novembre 2024.



3. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Julie Bourdon, présidente de la séance

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

\_\_\_\_\_  
Julie Bourdon, mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe